



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question au Gouvernement n° 2113

Texte de la question

REVALORISATION DU MÉTIER D'ENSEIGNANT

M. le président. La parole est à M. Jacques Grosperin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jacques Grosperin. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question porte sur la revalorisation du métier d'enseignant.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez annoncé la mise en oeuvre d'un pacte de carrière qui tend à dynamiser la gestion des ressources humaines dans l'éducation nationale dès la rentrée 2010, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Ce pacte propose en effet un véritable droit à la formation, favorise la mobilité, renforce la médecine du travail et ouvre de nouvelles perspectives aux enseignants.

Au cours des auditions menées dans le cadre de la mission parlementaire sur la mise en oeuvre du socle commun de compétences qui nous a été confiée, nous avons pu constater la souffrance et souvent le manque de considération que subissent les jeunes enseignants et, plus largement, la communauté éducative dans son ensemble.

La revalorisation que vous proposez doit inévitablement porter sur l'image des professeurs. Le soutien médical et psychologique est fondamental. À ce jour, seule la visite médicale d'embauche est obligatoire. À cet égard, permettez-moi d'évoquer le cas d'une amie très chère, professeure des écoles, qui vient de décéder à l'âge de trente-six ans, alors qu'une visite médicale aurait permis de la sauver.

Nous proposons dans notre rapport des politiques de vie scolaire ambitieuses : bivalence, présence accrue des enseignants au sein des établissements scolaires. Mais il ne s'agit que d'un rapport.

Les objectifs assignés à ce jour aux enseignants supposent des efforts de plus en plus importants en matière de formation professionnelle et d'organisation des emplois du temps.

Ma question sera simple, monsieur le ministre : pouvez-vous nous exposer votre ambition pour l'avenir professionnel de nos jeunes enseignants, dont le métier a bien changé au cours de ces dernières années ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale.

M. Patrick Roy. Et des enseignants licenciés !

M. le président. Monsieur Roy, je vais devoir encore devoir vous appliquer le règlement. C'est le dernier avertissement que je vous adresse ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur Grosperin, la revalorisation des enseignants était un engagement du Président de la République et ce sera une réalité dès la rentrée prochaine.

Je vous rappelle que c'est la contrepartie du non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite mais aussi d'un engagement fort, à savoir l'allongement d'une année de la formation initiale de nos enseignants. C'est une revalorisation significative, monsieur Grosperin, puisque, lors de la première année d'exercice, les professeurs des écoles et les professeurs certifiés toucheront 157 euros nets de plus par mois et les professeurs agrégés 259 euros nets de plus par mois. Je vous pose la question : quel employeur aujourd'hui augmenterait de 10 % ses jeunes collaborateurs ? (*Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*) C'est un signal fort de soutien et de considération à l'égard des enseignants.

Par ailleurs, ce pacte comporte l'augmentation des enseignants tout au long de leur carrière : jusqu'à sept ans d'ancienneté, ils toucheront en moyenne 660 euros de plus.

Ainsi, près de 200 000 enseignants seront ainsi revalorisés au mois de septembre.

Toutefois, il ne s'agit pas uniquement de revalorisation financière. Nous avons décidé en effet de proposer un accompagnement renforcé en matière de ressources humaines pour les enseignants. Le droit individuel à la formation sera effectif dès la rentrée prochaine. La question de la mobilité sera également étudiée lors d'entretiens systématiques après quinze ans de carrière. Enfin, des bilans de santé seront proposés aux enseignants.

Des enseignants mieux formés, mieux payés, mieux accompagnés et mieux considérés : voici notre politique !
(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gasperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2113

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 avril 2010